



AUDIT, CONSEILS ET INFORMATIQUE

## MRCA

**Association humanitaire sans but lucratif (Loi de 1901)**  
**Siège social : 3 bis, rue de Budapest 75009 PARIS**  
**SIRET : 429 565 252 00021**

-----

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

 Société de Commissariat aux  
Comptes et d'Expertise Comptable  
80, Bd Flandrin • 75116 Paris  
Tél. : 01 47 27 75 75  
Fax : 01 47 27 76 07  
e-mail : cabinet.aci@laposte.net

Société par actions simplifiée au capital de 38 112 €  
Siret 348 557 984 00021 • APE 741 C

*cin*

**MRCA**  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MRCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants : les frais de structure de MRCA représentent globalement 13,6 % des dépenses de l'exercice, ils concernent le bureau de Paris pour 299 026 €, soit une augmentation de 14,35 % par rapport à 2017 et le bureau de Kaboul pour 305 103 €, soit une augmentation de 1,12 %.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une partie des frais de structure est allouée sur les projets, le reliquat à charge de MRCA est de 258 689 €, soit 5,8 % des dépenses globales contre 4,5% en 2017.

Le montant est en partie ou en totalité couvert par les « frais administratifs » versés par les donateurs pour la gestion des projets.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier destiné à l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

*en*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mars 2019

Pour ACI



**C. MAURIN**  
Mandataire Social  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris.

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	106 679	105 418	1 261	0,08	1 050	0,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations					152	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	946		946	0,06	946	0,06
<b>TOTAL (I)</b>	<b>107 625</b>	<b>105 418</b>	<b>2 207</b>	<b>0,14</b>	<b>2 148</b>	<b>0,14</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	35 295	35 295				
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	681 367		681 367	43,86	18 901	1,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 517		1 517	0,10		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 604		1 604	0,10	9 066	0,57
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	866 760		866 760	55,80	1 556 078	98,10
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 586 543</b>	<b>35 295</b>	<b>1 551 248</b>	<b>98,86</b>	<b>1 584 045</b>	<b>98,86</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 694 168</b>	<b>140 713</b>	<b>1 553 455</b>	<b>100,00</b>	<b>1 586 193</b>	<b>100,00</b>

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2018 (12 mois)		31/12/2017 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	483 763	31,14	408 974	25,78
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-47 781</b>	<b>-3,07</b>	<b>101 253</b>	<b>6,38</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>435 982</b>	<b>28,07</b>	<b>510 227</b>	<b>32,17</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500	0,23		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	426 905	27,40	1 380	0,09
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	35 497	2,29	34 623	2,18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	299 520	19,28	138 398	8,73
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	352 051	22,66	901 565	56,84
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 117 473</b>	<b>71,93</b>	<b>1 075 966</b>	<b>67,83</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 553 455</b>	<b>100,00</b>	<b>1 586 193</b>	<b>100,00</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	4 394 263		4 394 263	100,00	4 032 639	100,00	361 624 0,87
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>4 394 263</b>		<b>4 394 263</b>	<b>100,00</b>	<b>4 032 639</b>	<b>100,00</b>	<b>361 624 0,87</b>
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			16 140	0,37	16 650	0,41	-510 -3,05
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					245	0,01	-245 -100,00
Autres produits							
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>4 410 403</b>	<b>100,37</b>	<b>4 049 534</b>	<b>100,42</b>	<b>360 869 0,91</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			739 105	16,82	526 959	13,07	212 146 40,26
Variation de stock (marchandises)			-35 295	-0,79	-46 555	-1,14	11 260 24,19
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			843 404	19,19	1 025 191	25,42	-181 787 -17,72
Impôts, taxes et versements assimilés			48 808	1,11	2 022	0,05	46 786 N/S
Salaires et traitements			2 688 473	61,18	2 275 949	56,44	412 524 18,13
Charges sociales			83 295	1,90	79 094	1,96	4 201 5,31
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 559	0,95	44 833	1,11	-3 274 -7,29
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			35 295	0,80	46 555	1,15	-11 260 -24,18
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges					7	0,00	-7 -100,00
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 444 644</b>	<b>101,15</b>	<b>3 954 055</b>	<b>98,05</b>	<b>490 589 12,41</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-34 241</b>	<b>-0,77</b>	<b>95 479</b>	<b>2,37</b>	<b>-129 720 -135,85</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (V)</b>							
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilés							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (VI)</b>							
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>							
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-34 241</b>	<b>-0,77</b>	<b>95 479</b>	<b>2,37</b>	<b>-129 720 -135,85</b>

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	294	0,01	651	0,02	-357	-54,83	
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>294</b>	<b>0,01</b>	<b>651</b>	<b>0,02</b>	<b>-357</b>	<b>-54,83</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 834	0,31	-5 123	-0,12	18 957	370,04	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>13 834</b>	<b>0,31</b>	<b>-5 123</b>	<b>-0,12</b>	<b>18 957</b>	<b>370,04</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-13 540</b>	<b>-0,30</b>	<b>5 774</b>	<b>0,14</b>	<b>-19 314</b>	<b>-334,49</b>	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 410 697</b>	<b>100,37</b>	<b>4 050 185</b>	<b>100,44</b>	<b>360 512</b>	<b>8,90</b>	
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 458 478</b>	<b>101,46</b>	<b>3 948 932</b>	<b>97,92</b>	<b>509 546</b>	<b>12,80</b>	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-47 781</b>	<b>-1,09</b>	<b>101 253</b>	<b>2,51</b>	<b>-149 034</b>	<b>-147,18</b>	
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							